



Barème de nos honoraires

TRANSACTIONS

Honoraires TTC exprimés en montant ou **pourcentage par tranches cumulatives** du prix de mise en vente du bien :

				MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
inférieur à	50000			5 000 €	4 000 €
de	50001	à	100 000	8,00 %	6,00 %
de	100 001	à	250 000	5,00 %	3,75 %
de	250 001	à	450 000	4,00 %	3,00 %
de	450 001	à	650 000	2,50 %	1,88 %
de	650 001	à	900 000	1,50 %	1,13 %
supérieur à	900 001			1,00 %	0,75 %

Les tranches du barème sont cumulatives

Exemple pour une transaction d'un bien d'un montant net vendeur de 305.000 € :

	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
Prix de vente net vendeur inférieur à 50.000 €	5 000	4 250
de 50 001 à 100 000	4 000	3 400
de 100 001 à 250 000	7 500	6 375
De 250 001 à 305 000	2 200	1 870
Soit des honoraires TTC	18 700 €	15 895 €

Barème de nos honoraires

LOCATION

Locaux à usage d'habitation

- Honoraires d'entremise et de négociation : **locataire** 0 € ----- **bailleur** 3 € TTC/m² avec un maximum de 450 €
- Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail :
 - **locataire** 6% du loyer annuel charges comprises dans la limite de 8 €/m²
 - **bailleur** 6% du loyer annuel charges comprises

- Honoraires d'état des lieux : locataire 3 € TTC/m² dans la limite de 132 € ----- bailleur 3 € TTC/m² dans la limite de 132 €

Locaux à usage commercial ou professionnel

- Locataire 15 % TTC du quittance annuel charges comprises

Barème de nos honoraires

AVIS DE VALEUR

Sur les communes de Baie-Mahault, Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Le Gosier et Les Abymes, 150 € pour un appartement de moins de 70 m², et 250 € pour une superficie "loi Carrez" supérieure à 70 m².

Ci-dessous les conditions tarifaires pour les autres biens.

Locaux à usage d'habitation

- Honoraires pour l'établissement d'une analyse de valeur vénale : 2,17 € TTC/m² avec un maximum de 434 € TTC
- Frais de déplacements : 1,08 € TTC par kilomètre

Locaux à usage commercial ou professionnel

- Honoraires pour l'établissement d'une analyse de valeur vénale : 2,17 € TTC/m² avec un maximum de 868 € TTC
- Frais de déplacements : 1,08 € TTC par kilomètre

Etablissement principal Immeuble Le Sommet – rue Ferdinand Forest – Jarry 97122 Baie-Mahault

titulaire de la Carte Professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce numéro CPI 9711 2019 000 038 861 délivrée par la la CCI Îles de Guadeloupe le 15 janvier 2019.